



Membre de



Filière de recyclage des abrasifs usagés :

12 décembre 2013

Bien que les abrasifs usagés ne soient pas classés DID, une étude récente réalisée par le cabinet Antéa a montré que ces déchets sont non inertes. Leur stockage en milieu naturel (décharge sur site ou décharge sauvage) risque d'entraîner à terme des pollutions dont il faut mesurer la portée potentielle, pour proposer dès aujourd'hui des solutions adaptées.

Selon l'article L541-2 du Code de l'Environnement, il est de la responsabilité des utilisateurs détenant des déchets d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans des conditions propres afin d'éviter les effets nocifs potentiels sur l'environnement et la santé humaine.

Conscients de cette situation, les fabricants de grains et les fabricants de produits abrasifs se sont concertés pour proposer une filière fiable aux utilisateurs.

Le partenaire retenu pour la mise en œuvre de cette filière est la **société SRB** qui a élaboré les techniques de traitement adaptées aux abrasifs. Cette société est basée à SERRIERES (07), SAINT LOUP (03) et VILLEDIEU LA BLOUERE (49). Elle est spécialisée dans le traitement de déchets industriels (pour EDF, France Télécom, SNCF, ...).

Cette filière a été validée après plusieurs années de collaboration avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Fédération des Industries Mécaniques (FIM). Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} décembre 2013.

Elle respecte les normes environnementales européennes actuelles et constitue à ce jour **la seule initiative reconnue et validée par les industriels** d'abrasifs en France.

Elle permet en outre une **revalorisation des matières abrasives** en redonnant une seconde vie aux grains ; elle contribue ainsi **à préserver les ressources naturelles**.

Cette filière cible dans un premier temps tous les produits abrasifs usagés, en fin de vie ou périmés : meules vitrifiées et meules organiques (résines pressées à chaud et pressées à froid), meules caoutchouc, disques de tronçonnage, abrasifs appliqués et imprégnés.

Elle s'adresse prioritairement aux industries sidérurgiques des fondeurs et des industries mécaniques : roulements, automobile, aéronautique, aux menuiseries industrielles....

Le SNAS recommande donc aux utilisateurs d'abrasifs de prendre contact avec la société SRB en vue de l'élimination de leurs déchets.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer mes salutations distinguées.

Jean Philippe GUYOT
Président
PJ : Fiche technique



Filière de recyclage des abrasifs usagés

FICHE D'INFORMATION

→ Quels produits abrasifs ?

Les abrasifs usagés, en fin de vie ou périmés (*) :

- Meules organiques (résines pressées à chaud et pressées à froid),
- Meules caoutchouc,
- Disques de tronçonnage de grand diamètre,
- Abrasifs appliqués et imprégnés
- Meules vitrifiées

Ne sont pas concernés actuellement les Superabrasifs (meules et disques diamant et Cbn)

→ A quels utilisateurs s'adresse la filière ?

La filière s'adresse dès à présent

- a) aux industries sidérurgiques, fonderies, roulements, automobiles, menuiseries industrielles... et leurs sous-traitants.
- b) aux fabricants d'abrasifs eux-mêmes
- c) aux sociétés ayant sur leur propriété des stocks de meules
- d) à tous gros utilisateurs d'abrasifs

→ Où et comment s'effectue la collecte des déchets ?

Elle se fait chez le client

A. Les abrasifs doivent être triés par catégories:

Meules organiques oxyde d'Alumine	Meules vitrifiée oxyde d'Alumine	Bandes disques, feuilles, ...tout type Oxyde d'Alumine
Meules organiques Carbure de Silicium	Meules vitrifiée Carbure de Silicium	Bandes disques, feuilles, ...tout type Carbure de Silicium
Meules organiques mixte Oxyde d'Alumine et Carbure de Silicium		

→ Comment se fait l'enlèvement ?

Prendre contact avec la société SRB pour organiser l'enlèvement de vos déchets.

→ Combien coûte la collecte ?

Le coût de la collecte rendu à Serrières (07) est de :

- 60 €HT /t pour les meules vitrifiées,
- 120€HT /t pour les meules organiques et les abrasifs appliqués

Devis détaillé sur demande selon vos besoins. Consultation pour le transport.

→ Qui contacter

Patrick LACHICHE
Directeur d'exploitation
Société SRB
RN86 le Marlet
07340 SERRIERES

Tel direct 04 75 67 68 35
Mob. 06 64 25 09 70
Mèl srb.plachiche@orange.fr

Mme Gagnière : Tél : 04 75 67 03 09
m.gagniere@srb-environnement.fr

(*) Conformément aux recommandations de la FEPA

SNAS : 20 av. Reille – F-75014 Paris - Tél : +33- 1 45 81 25 90 – Fax : +33- 1 45 81 62 94 – Mail : f.verguet@snas-abrasifs.com
Membre de : **FEPA** (Fédération Européenne d'Abrasifs) – **FIM** (Fédération française des Industries Mécaniques)